



La protection sociale des non médicaux et la gestion des inaptitudes

classe virtuelle

Réf : RH011

Durée : 14h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Faire le point sur l'application du CITIS, du temps partiel thérapeutique, de la PPR et du reclassement
- › Connaître les différentes étapes du cycle de l'inaptitude
- › Maîtriser les dispositions applicables en ce qui concerne les titulaires, les stagiaires et les contractuels sur les congés pour raisons de santé
- › Echanger sur les situations rencontrées dans les établissements

Public*

- › Responsables et gestionnaires RH

Programme

Rappel des dispositions applicables concernant les différents personnels

- › La situation des titulaires
- › La situation des agents stagiaires
- › La situation des agents recrutés par contrat (à titre permanent /non permanent)
- › Les différents congés (CMO, CLM, CLD, CGM)
- › Le temps partiel thérapeutique
- › Le conseil médical et la médecine du travail

Le cas particulier des agents en CITIS

- › Précisions sur l'imputabilité au service
- › La déclaration préalable
- › Les délais (avec et sans ITT, réponse de l'administration)
- › Les pénalités pour non-respect des délais
- › La procédure
- › Les contrôles
- › La situation administrative de l'agent

Le cycle de l'inaptitude des fonctionnaires

- › L'adaptation du poste
- › Le changement d'affectation sur un emploi du grade
- › La période de préparation au reclassement
- › Le reclassement pour raison de santé
- › La disponibilité d'office pour raison de santé
- › L'issue de la disponibilité d'office
- › Le rôle des différents acteurs

L'inaptitude des contractuels

- › La procédure
- › Le rôle de la CCP

Pour chaque module :

- › Illustrations de rédaction des courriers et des décisions
- › Échanges sur des situations rencontrées dans l'établissement
- › Étude des jurisprudences significatives

Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la Fonction Publique Hospitalière

Coordination : Jean-Yves COPIN



Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*